

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 141**4 février 2004****SOMMAIRE**

Abici S.A., Luxembourg	6754	Kirchberg Buro S.A., Luxembourg	6768
Abici S.A., Luxembourg	6754	Kredietbank Informatique GIE, Luxembourg . . .	6768
Aristoteles S.A., Luxembourg	6731	Laboratoire Dentaire Pohl, S.à r.l., Howald	6768
Artemide Real Estate S.A., Luxembourg	6744	Lagash Participations S.A., Luxembourg	6757
Avenue de la Liberté 61 S.C.I., Luxembourg	6761	Locaserv S.A., Luxembourg	6763
BCG Holding, S.à r.l., Luxembourg	6754	Locent, S.à r.l., Luxembourg	6761
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg	6758	Louxor Investissements S.A., Luxembourg	6737
Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg	6760	Louxor Investissements S.A., Luxembourg	6737
Burberry Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg	6733	Microalgae S.A., Luxembourg	6761
CCD - Corporate Contacts and Development S.A., Luxembourg	6768	Oster Holding AG, Bereldange	6765
Compagnie de Floride S.A., Luxembourg	6756	Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A., Luxembourg	6741
Compagnie Financière Ponte Carlo Holding S.A., Luxembourg	6764	Parts Invest S.A., Luxembourg	6762
E.C.C.B. S.A., Luxembourg	6740	Peak Performance Products S.A., Luxembourg-Hamm	6765
E.C.C.B. S.A., Luxembourg	6740	Ponte Carlo International Soparfi S.A., Luxembourg	6764
E.L.E.O.S. S.A., Luxembourg	6761	(Le) Premier Management, S.à r.l., Luxembourg	6723
Enola et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	6762	ProLogis Netherlands XXII, S.à r.l., Luxembourg	6732
Enola Management, S.à r.l., Luxembourg	6763	ProLogis Netherlands XXII, S.à r.l., Luxembourg	6733
European Restaurant Holdings S.A., Luxembourg	6736	Prolugest S.A., Luxembourg	6763
Fiduciaire Premier S.A., Luxembourg	6765	Restaurant-Pizzeria Le Barone, S.à r.l., Luxembourg	6760
Frey-Invest S.C.I., Bridel	6761	Scottish Equitable International Fund, Sicav, Luxembourg	6766
Gagnerot, S.à r.l., Luxembourg	6765	Senses S.A., Luxembourg	6737
Galilée Fund, Sicav, Luxembourg	6736	Sephora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	6764
GEPP Luxembourg S.A., Luxembourg	6752	Société Immobilière Les Muguets, S.à r.l., Luxembourg	6758
Gerd Bauer Training Managementality, S.à r.l., Capellen	6762	Sogetel, S.à r.l., Luxembourg	6741
Groupe Immobilier Luxembourgeois (G.I.L.), S.à r.l., Ehlerange	6762	Sonodico Participations S.A., Luxembourg	6753
Guardian Eastern Europe Investments, S.à r.l., Dudelange	6766	Sonodico Participations S.A., Luxembourg	6753
HSBC Trinkaus Investment Managers S.A., Luxembourg	6729	Tedyy S.C.I., Rodenbourg	6762
I.C.C.A., S.à r.l., Niederanven	6763	Toitures Miller Frères, S.à r.l., Bascharage	6765
Immoprestige S.A., Luxembourg	6744	Transmission Finance Holding S.A., Niederanven	6757
Immoprestige S.A., Luxembourg	6744	United Projects S.A.H., Luxembourg	6740
		Viterra Energy Services, GmbH, Howald	6722
		Viterra Energy Services, GmbH, Howald	6722

VITERRA ENERGY SERVICES, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

H. R. Luxemburg B 17.750.

Im Jahre zweitausenddrei, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyes-Walch, Notar im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

Herr Ralf Berens, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-48282 Emsdetten (Deutschland), 32, Hans-Poetschki-Strasse, hier vertreten durch:

Herrn Hans-Ulrich Benecke, Niederlassungsleiter, wohnhaft in Howald,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 10. Dezember 2003,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Einmannhandelsgesellschaft mit beschränkter Haftung VITERRA ENERGY SERVICES GmbH, mit Sitz in L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères, einzeln unterschreibungsberechtigt.

Welcher Komparsent, handelnd wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I.- Dass die Einmannhandelsgesellschaft mit beschränkter Haftung VITERRA ENERGY SERVICES GmbH, mit Sitz in Howald, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von Luxemburg, Sektion B unter Nummer 17.750, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen am 12. September 1980, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 265 vom 17. November 1980, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 396 vom 12. März 2002.

II.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts LAGO DREIZEHNTE GmbH, mit Sitz in Essen (Deutschland), der einzige Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft ist.

III.- Dass die vorbezeichnete Gesellschaft LAGO DREIZEHNTE GmbH, Teilhaberin der Gesellschaft VITERRA ENERGY SERVICES GmbH wurde, wie folgt:

- gemäss Einbringungs- und Anteilsübertragungsvertrag unter Privatschrift vom 6. Oktober 2003 hat die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts VITERRA ENERGY SERVICES GmbH & Co. KG, früher bestehend unter der Firmenbezeichnung VITERRA ENERGY SERVICES AG, mit Sitz in Essen (Deutschland), ihre sechshundert (600) Anteile der Gesellschaft VITERRA ENERGY SERVICES GmbH an die vorbezeichnete Gesellschaft LAGO DREIZEHNTE GmbH abgetreten.

Eine beglaubigte Abschrift des vorerwähnten Einbringungs- und Anteilsübertragungsvertrag unter Privatschrift, von dem Komparsenten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparsent, handelnd in der vorgenannten Eigenschaft, erklärt die vorerwähnte Übertragung im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektiv des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Infolgedessen, sind sämtliche Rechte und Pflichten, welche den zedierten Gesellschaftsanteilen anhaften auf die vorbezeichnete Gesellschaft LAGO DREIZEHNTE GmbH übertragen, so dass Artikel fünf der Satzung lautet wie folgt:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsechzigtausend Euro (75.000,-), aufgeteilt in sechshundert (600) Anteile zu je einhundertfünfundsiebzig Euro (125,-), welche von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts LAGO DREIZEHNTE GmbH, mit Sitz in Essen (Deutschland) übernommen wurden.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparsenten, hat derselbe mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Berens, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Januar 2004.

M. Thyes-Walch.

(004138.3/233/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

VITERRA ENERGY SERVICES, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

R. C. Luxemburg B 17.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 janvier 2004.

M. Thyes-Walch.

(004140.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.877.

STATUTES

In the year two thousand three, on the second day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Peter Stewart, Accountant, born in London, on 27 September 1948, residing at 11 Spencer Villas, Glenageary, Co Dublin, Ireland,

here represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 1st December 2003 in Dublin, and,

Mr Paul McDowell, Company Director, born in Dublin, on 26 March 1955, residing at 64 Ulverton Road, Dalkey, Co Dublin, Ireland,

here represented by Mrs Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 1st December 2003 in Dublin.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such companies or enterprises and participations.

3.2 The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may provide and/or coordinate any management and administrative services to or for the benefit of any companies and/or entities and/or subsidiaries in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies to the exclusion of any other companies and/or entities.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees, securities or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to affiliates and group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical, resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meeting of Shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Peter Stewart, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to 250 shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of EUR 6,250.

Thereupon, Mr McDowell, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to 250 shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of EUR 6,250.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the General Meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the general meeting of shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Peter Stewart, Accountant, born in London, on 27 September 1948, residing at 11 Spencer Villas, Glenageary, Co Dublin, Ireland, and
 - Mr Paul McDowell, Company Director, born in Dublin, on 26 March 1955, residing at 64 Ulverton Road, Dalkey, Co Dublin, Ireland
2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Peter Stewart, Comptable, né à Londres, le 27 septembre 1948, résidant à 11 Spencer Villas, Glenageary, Co Dublin, Irlande,

ici représenté par Madame Céline Pignon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2003, et

Monsieur Paul McDowell, directeur de société, né à Dublin, le 26 mars 1955, résidant à 64 Ulverton Road, Dalkey, Co Dublin, Irlande,

ici représenté par Madame Céline Pignon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations.

3.2. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut fournir et/ou coordonner des services de management et administratifs aux ou au profit de toutes sociétés et/ou entités et/ou filiales dans lesquelles la société a une participation directe ou indirecte et aux sociétés du groupe à l'exclusion de toutes autres sociétés et/ou entités.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés à ou au profit de toutes sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à toutes sociétés affiliées et aux sociétés du groupe et à toutes entités avec lesquelles la Société a une relation professionnelle. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Monsieur Peter Stewart, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 250 parts sociales de la Société et les libérer par versement en espèces de EUR 6.250,-.

Monsieur Paul McDowell, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 250 parts sociales de la Société et les libérer par versement en espèces de EUR 6.250,-.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'assemblée des associés a pris les résolutions suivantes

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée
 - Monsieur Peter Stewart, Comptable, né à Londres, le 27 septembre 1948, résidant à 11 Spencer Villas, Glenageary, Co Dublin, Irlande, et
 - Monsieur Paul McDowell, directeur de société, né à Dublin, le 26 mars 1955, résidant à 64 Ulverton Road, Dalkey, Co Dublin, Irlande.
2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, 8 décembre 2003, vol. 426, fol. 9, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(002045.3/242/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxemburg B 31.630.

Im Jahre zweitausenddrei, den neunten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxembourg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., mit Sitz in Luxembourg, gegründet unter der Bezeichnung TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. September 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 44 vom 5. Februar 1990. Die Bezeichnung und die Satzung wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 561 vom 21. Juli 1999.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jürgen Berg, Bankkaufmann, beruflich wohnend in Luxembourg,

welcher zum Schriftführer bestimmt Herrn Marc Boesen, Bankangestellter, beruflich wohnend in Luxembourg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Silke Büdinger, Bankangestellte, beruflich wohnend in Luxembourg.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. - Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II. - Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III. - Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- 1) Abänderung der Währung des Gesellschaftskapitals von DM in Euro.
- 2) Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
- 3) Abänderung von Artikel 5.- der Satzung.
- 4) Teilweise Abänderung von Artikel 3.-, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 3.

Der Gesellschaftszweck ist die Gründung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen unter dem Recht des Grossherzogtum Luxemburg. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs dieser Investmentfonds und deren Verwaltung notwendig oder nützlich sind, sowie jedwede Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen, soweit es in Übereinstimmung steht mit dem Kapitel 14 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.»

5) Abänderung von Artikel 10.- und 13.- (Punkt b) und d)) der Satzung, durch Ersetzung des Wortes Rechnungskommissar durch «Wirtschaftsprüfer».

6) Abänderung von Artikel 11.- und 14.- der Satzung.

7) Abänderung von Artikel 8, durch Einräumung einer ausschlaggebenden Stimme bei Stimmgleichheit für den Verwaltungsratsvorsitzenden.

8) Abänderung von Artikel 15 der Satzung, durch Anpassung an das neue Gesetz.

9) Abänderung von Artikel 13 (Punkt f) der Satzung, durch Wegfall der Entlastung des Rechnungskommissars.

10) Verschiedenes.

IV. - Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von siebenhundertfünfzigtausend Deutsche Mark (750.000,- DM) in dreihundertdreiundachtzigtausendvierhundertachtundsechzig Komma einundneunzig Euro (383.468,91 €), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Aktien zu je fünfhundertelf Komma neunundzwanzig Euro (511,29 €) umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um sechstausendfünfhunderteinunddreissig Komma null neun Euro (6.531,09 €) zu erhöhen, durch Einbringung von zurückgetragenen Gewinnen bis zu diesem Betrag ohne Ausgabe von neuen Aktien, jedoch durch Erhöhung des Nennwertes der bestehenden Aktien auf fünfhundertzwanzig Euro (520,- €), um es von seinem augenblicklichen Betrag von dreihundertdreiundachtzigtausendvierhundertachtundsechzig Komma einundneunzig Euro (383.468,91 €) auf dreihundertneunzigtausend Euro (390.000,- €) zu bringen, eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Aktien mit einem Nennwert von fünfhundertzwanzig Euro (520,- €) je Aktie.

Nachweis der Gewinne

Der Nachweis der bestehenden Gewinne wurde dem amtierenden Notar erbracht durch die auf den 31. Dezember 2002 ausgestellte Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst fernerhin, Artikel 5. der Satzung wie folgt abzuändern:

«Art. 5.

Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertneunzigtausend Euro (390.000,- €) und ist eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Aktien mit einem Nennwert von fünfhundertzwanzig Euro (520,- €) je Aktie.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 3.- der Satzung teilweise umzuändern, und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 3.

Der Gesellschaftszweck ist die Gründung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen unter dem Recht des Grossherzogtum Luxemburg. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs dieser Investmentfonds und deren Verwaltung notwendig oder nützlich sind, sowie jedwede Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen, soweit es in Übereinstimmung steht mit dem Kapitel 14 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 10.- der Satzung das Wort Rechnungskommissar durch «Wirtschaftsprüfer» zu ersetzen und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 10.

Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer zu übertragen, welcher von der Generalversammlung bestellt wird.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Satz von Artikel 11. umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 11. 1ster Satz.

Die jährliche Generalversammlung findet jeweils am zweiten Mittwoch des Monats Februar um elf Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort statt.»

Siebenter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 13.- Punkt b) und d) der Satzung das Wort Rechnungskommissar durch «Wirtschaftsprüfer» zu ersetzen und somit Punkt b) und d) folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 13. Punkt b) und d).

b) Mitglieder des Verwaltungsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;

d) die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen;»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 14.- der Satzung umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 14.

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 8.- Absatz 4 der Satzung umzuändern, durch Hinzufügung eines neuen Satzes und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 8. Vierter Absatz.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle einer Stimmengleichheit hat der Verwaltungsratsvorsitzende eine ausschlaggebende Stimme. Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates rechtsverbindlich verpflichtet.»

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 15.- der Satzung umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 15.

Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.»

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 13.- Punkt f) der Satzung umzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 13. Punkt f).

f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen.»

Da nichts anderes mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen. Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Berg, M. Boesen, S. Büdinger, J.P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, 12 décembre 2003, vol. 19 CS, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J.Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2003.

J.P.Hencks.

(001967.3/216/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

ARISTOTELES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.381.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 janvier 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004571.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ProLogis NETHERLANDS XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.458.

In the year two thousand three, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ProLogis NETHERLANDS XXI, S.à r.l., a limited liability company, organised and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg,

duly represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. a limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, itself duly represented by Mr Olivier Marbaise, Director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXII, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 72.458) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 18 of January 6th 2000 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euros) by increasing par value of the shares from EUR 25.- (twenty-five Euros) to EUR 3,000.- (three thousand) each, having the same rights and duties as the existing Shares.

The new Shares have been subscribed by the existing shareholder.

The Shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of EUR 1,487,500.- (one million four hundred eighty-seven thousand and five hundred Euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand Euros) represented by 500 (five hundred) Shares with a par value of EUR 3,000.- (three thousand) each.».

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 23,000.- EUR (twenty three thousand Euros).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis NETHERLANDS XXI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant sous la loi de Luxembourg, ayant son siège social au Luxembourg,

dûment représentée par ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, elle-même dûment représentée par Monsieur Olivier Marbaise, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de ProLogis NETHERLANDS XXII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C. Luxembourg B 72.458), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 18 du 6 janvier 2000, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) par augmentation de la valeur

nominale des parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euros) à EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'augmentation de capital a été souscrite par l'associée existante.

L'augmentation a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.487.500,- (un million quatre cent quatre vingt sept mille cinq cents euros) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 22.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Marbaise, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 79, case 11. – Reçu 14.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004244.3/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ProLogis NETHERLANDS XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.458.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004245.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BURBERRY LUXEMBOURG (No.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: 1,603,750.- EUR.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.584.

In the year two thousand three, on the eighteenth day of the month of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appears:

BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ, registered under number 04458720, hereby represented by Mr Paul Kendall, company director residing in F-Maison Laffitte, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée BURBERRY LUXEMBOURG (N°.2), S.à r.l., having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 31 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1458 of 9 October 2002, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 88.584 (the «Company»). The articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary dated 20 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1546 of 26 October 2002.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of one million four hundred forty-six thousand five hundred fifty euro (EUR 1,446,550.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred three thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,603,750.-) to an amount of three million fifty thousand three hundred euro (EUR 3,050,300.-).
 2. To issue fifty-seven thousand eight hundred sixty-two (57,862) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
 3. To accept subscription for these new shares by the existing shareholder, BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED and to accept payment in full for each such new share by a payment in cash.
 4. To amend article 6 of the articles of association.
 5. Miscellaneous.
- Requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one million four hundred forty-six thousand five hundred fifty euro (EUR 1,446,550.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred three thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,603,750.-) to an amount of three million fifty thousand three hundred euro (EUR 3,050,300.-).

Second resolution

The single shareholder resolves to issue fifty-seven thousand eight hundred sixty-two (57,862) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon, now appears Mr Paul Kendall, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, prenamed, by virtue of a proxy which shall remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, prenamed, to fifty-seven thousand eight hundred sixty-two (57,862) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment in full for each such new share by a contribution in cash.

The amount of one million four hundred forty-six thousand five hundred fifty euro (EUR 1,446,550.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the fifty-seven thousand eight hundred sixty-two (57,862) new shares to BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association, which will from now on read as follows:

«**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at three million fifty thousand three hundred euro (EUR 3,050,300.-) divided into one hundred twenty-two thousand and twelve (122,012) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seventeen thousand euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Comparaît:

BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ, enregistrée sous le numéro 04458720, représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Kendall demeurant à France Maison Laffitte, gérant de sociétés demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BURBERRY LUXEMBOURG (N°2), S.à r.l., ayant son siège social à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 en date du 9 octobre 2002

et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 88.584 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné en date du 20 août 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1546 en date du 26 octobre 2002.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent quarante six mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.446.550,-) afin de le porter de son montant actuel de un million six cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 1.603.750,-) à un montant de trois millions cinquante mille trois cents euros (EUR 3.050.300,-).

2. Emettre cinquante sept mille huit cent soixante deux (57.862) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant sur la proposition d'augmentation de capital.

3. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvelles par BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED et accepter la libération intégrale de chacune de ces parts sociales nouvelles par un paiement en espèces.

4. Modifier l'article 6 des statuts de la société.

5. Divers.

Requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent quarante six mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.446.550,-) afin de le porter de son montant actuel de un million six cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 1.603.750,-) à un montant de trois millions cinquante mille trois cents euros (EUR 3.050.300,-).

Seconde résolution

L'associé unique décide d'émettre cinquante sept mille huit cent soixante deux (57.862) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales préexistantes avec droit aux dividendes à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription et libération

Ensuite comparait M. Paul Kendall, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, précitée, à cinquante sept mille huit cent soixante deux (57.862) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement chacune de ces parts sociales par un paiement en espèces.

Le montant d'un million quatre cent quarante six mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.446.550,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante sept mille huit cent soixante deux (57.862) nouvelles parts sociales à BURBERRY LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

«**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la société est fixé à trois millions cinquante mille trois cents euros (EUR 3.050.300,-), divisé en cent vingt-deux et douze (122.012) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à dix-sept mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Kendall, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 92, case 8. – Reçu 14.465,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004596.3/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.888.

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GALILEE FUND, une société anonyme d'investissement avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 318 du 29 juin 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 762 du 14 octobre 1999.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Viviane De Moreau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caroline Oudart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lorenzo Stipulante, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat;
2. Approuver la nomination de Monsieur Pascal Savy, comme liquidateur de la SICAV et déterminer ses pouvoirs.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par publication contenant l'ordre du jour dans le Luxemburger Wort et le Mémorial, le 12 novembre 2003 et le 21 novembre 2003.

III. Que l'actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

IV. Qu'il appert de cette liste de présence, que sur deux cent quatre-vingt-seize (296) actions actuellement en circulation, une (1) action est représentée à la présente assemblée.

V. Que conformément à l'article 29 (1) de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (capital social étant inférieur aux deux tiers du capital minimum) l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée décide de procéder à liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième resolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pascal Savy, employé privé, demeurant à Paris, comme liquidateur avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Le liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. De Moreau, C. Oudart, L. Stipulante, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2003, vol. 881, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2004.

J.J. Wagner.

(004396.3/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

EUROPEAN RESTAURANT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.154.

Suite à la fusion intervenue en date du 31 décembre 2001 entre BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. (anc. BDO BINDER), BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE assume désormais la fonction de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004573.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LOUXOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 83.112.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LOUXOR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 83.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM02620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Signature.

(004519.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SENSES, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 98.076.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Petrus Heijnen, administrateur de sociétés, demeurant à B-2950 Kapellen, Kasteeldreef, 12, ici représenté par Madame Marisa Alexandra Viera Padrela Mendes, employée privée, demeurant à Itzig, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2003.

2) Madame Marianne Langenberg, sans état particulier, demeurant à B-2950 Kapellen, Kasteeldreef, 12, ici représentée par Madame Marisa Alexandra Viera Padrela Mendes, employée privée, demeurant à Itzig, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de SENSES.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet:

1. L'achat, la vente, l'échange, la commission, le courtage, la prise à bail ou l'emphytéose, la location, la construction, l'exploitation, la mise en valeur, la division, la gérance de tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient.

2. L'exécution de tous travaux d'infrastructure et d'équipements de terrains en vue de leur lotissement et mise en valeur.

3. L'exécution de tous travaux de rénovation et de transformation d'immeubles construits, ainsi que la maintenance d'immeubles.

4. Enfin, toutes entreprises dont le caractère ou le but principal serait de faire valoir les immeubles pour son compte propre et pour le compte de tiers, en s'occupant notamment de la construction d'immeubles à diviser par appartements ou autres, de leur aménagement intérieur, tant mobilier qu'immobilier, et après parachèvement, de leur gérance et exploitation.

Les opérations énumérées aux points 1 à 4 ci-dessus peuvent être exécutées tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra agir dans ces opérations tant pour son compte propre qu'en association et pour compte de tiers. La société peut s'intéresser par voie d'apports, de fusion, de participation, de souscription ou d'achat d'actions, d'obligations ou autres valeurs, ou par toute autre voie, dans toutes autres sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire ou connexe au sien, acquérir et vendre tous titres et valeurs mobilières; elle peut faire, en général, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, financières, agricoles, forestières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son social.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante,

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si

différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur délégué, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. Petrus Heijnen, prénommé	30.000,-	30.000,-	3.000
2. Marianne Langenberg, prénommée	1.000,-	1.000,-	100
Total	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.700,- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Petrus Heijnen, administrateur de sociétés, né à Wouw (Pays-Bas), le 24 décembre 1940, demeurant à B-2950 Kapellen, Kasteeldreef, 12.
 - Monsieur Pim Heijnen, administrateur de sociétés, né à Wouw (Pays-Bas), le 12 avril 1975, demeurant à B-2970 S'Gravenwezel, Kerkstraat, 50.
 - La société anonyme SALPERTON S.A., avec siège social à B-2930 Brasschaat, Bredabaan, 169, inscrite au Registre de commerce d'Anvers sous le numéro 860 567 568.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée VAN GEET DERICK & CO, REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 73.376.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

6. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité Monsieur Petrus Heijnen prénommé, comme administrateur délégué de la société.

Il pourra engager la société sous seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

signé: M.A.V.P. Mendes, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2003, vol. 467, fol. 44, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 janvier 2004.

A. Lentz.

(004546.3/221/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

UNITED PROJECTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.293.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(004568.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.

R. C. Luxembourg B 45.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004658.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

E.C.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.

R. C. Luxembourg B 45.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004660.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SOGETEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 33.625.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2003

Les associés de la société à responsabilité limitée SOGETEL, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 23 décembre 2003, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Jean-Claude Luzy, consultant, demeurant à F-69003 Lyon, 37, rue de Bonnel est acceptée,
- pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat,
- est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Franco Polidori, Comptable, demeurant à Luxembourg,
- le nouveau gérant déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004580.4/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

PARGEFI HELIOS IBERICA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 98.079.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. HOPARFIN S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par deux ses administrateurs, Messieurs René Faltz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg et Franck Provost, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. Maître René Faltz, avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de PARGEFI HELIOS IBERICA LUXEMBOURG S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1. HOPARFIN S.A. prénommée	1.499.000,-	1.499.000,-	1.499
2. René Faltz, prénommé.....	1.000,-	1.000,-	1
Total.....	1.500.000,-	1.500.000,-	1.500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 17.650,- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître René Faltz, avocat, né à Luxembourg, le 17 août 1953, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - Monsieur Franck Provost, directeur, né à Paris (France), le 11 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - Monsieur Jean-Philippe Hottinger, directeur, né à Zürich (Suisse), le 24 septembre 1938, demeurant à CH-8032 Zürich, Wartstrasse 21.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 31 071.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six (6) années.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Faltz, F. Provost, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2003, vol. 467, fol. 43, case 2. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 janvier 2004.

A. Lentz.

(004549.3/221/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**IMMOPRESTIGE S.A., Société Anonyme,
(anc. O.K. CONSULTING & SERVICES S.A.).**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 38.463.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004652.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**IMMOPRESTIGE S.A., Société Anonyme,
(anc. O.K. CONSULTING & SERVICES S.A.).**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 38.463.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004656.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ARTEMIDE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.085.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 4 Boulevard Royal, inscribed at the trade register Luxembourg with the number B 44.870, duly represented by Mr Charles Ossola, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 22 December 2003,

2.- Mr Carlo Camperio Ciani, manager of LEMANIK S.A., a company duly incorporated under the laws of Switzerland, residing Via Cantonale, 19 Lugano, Suisse, duly represented by Mr Charles Ossola, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 22 December 2003,

3.- Mr Gianluigi Sagramoso, manager of LEMANIK S.A., a company duly incorporated under the laws of Switzerland, residing Via Cantonale, 19 Lugano, Suisse, duly represented by Mr Charles Ossola, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 22 December 2003,

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has asked the notary to draw up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ARTEMIDE REAL ESTATE S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for ten (10) years.

Art. 4. The company has the objective to undertake all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, in Europe that have as principal or prevalent aim the ownership of real estate properties, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also acquire control participations in companies or corporations whose aim is not only the ownership of real estates and that are about to sell or liquidate as soon as possible all the activities other than the real estate's activities and maintain them.

The company must operate with a short-medium period view; so every acquisition must be made with the aim of reselling the real estates in a period of time not superior to five (5) years and normally included between two (2) and three (3) years.

The company may acquire property rights and any kind of financial instrument directly related to the ownership of real estates such as, without limitation, mortgage credits, securitization bonds.

In order to perform its object, the company may make all necessary acts such as, without limitation, the release of warrants, the participation to auction sales, or any other instruments that are usual to the real estate's activity.

The company may also acquire indirectly real estate properties through two lines of business (branches) as follows:

- 1) The first branch is specialised in the agricultural-touristic, industrial, touristic- hotel (the «First Branch»); and
- 2) The second branch is specialised in the residential, commercial, logistics, service producing, parking (the «Second Branch»).

The real estate properties may be valued also by splitting-up, building development, requalification, and change of destination always with the aim of their selling within the period as mentioned above.

The company may invest no more than five percent (5%) of its total assets as estimated at the date of the relevant investment in real estate funds or real estate companies provided this investment vests the company with both a co-investment and a pre-emption right on the sale of the real estate properties of these funds or companies.

The company may only invest its liquidity that is available in plain vanilla financial instruments.

In general, the company may take any measure to keep safe its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its object and which are liable to promote the development or extension of the company's object.

Furthermore the company shall have all necessary powers to ensure the accomplishment and/or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières». The corporation may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and debentures.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand euros (31,000.- EUR) divided into thirty (31) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The authorized capital of the company is set at one hundred million euros (100,000,000.- EUR) represented by hundred thousand (100,000) shares with a par value of one thousand euros (1,000 EUR) each.

The board meeting is allowed to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital during five (5) years after the date of publication of the present statutes.

Board of directors - Managing director and powers

Art. 6. The company is administered by a board of 5 (five) members at least, shareholders or not, who are elected by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

The directors will continue in office until their place of work will be vacant. Whenever a member of the board of directors would make vacant his place either because of resignation, or death, or because shareholders removed him, the board of directors shall convene a general shareholders meeting as soon as possible.

The members of the board shall be elected at a general shareholders meeting by a majority of votes of the issued share capital. In case no election can be achieved under the requirement of a majority of votes of the issued share capital, a second shareholders meeting shall be convened and directors may be elected at such second convened meeting by a majority of the shareholders present or represented.

The general shareholders meeting may only remove a director by a majority of votes of the issued share capital at any general shareholders meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by the managing director.

The board may only validly debate and take decisions either if at least three (3) directors are present or represented provided that one of them is the managing director of the company or if all the members of the board are present or represented. Proxies between directors are allowed provided that any director may only represent one of his colleagues.

The board is validly convened by every mean of communication whatsoever, such as, without limitation, a letter, a fax, an e-mail, a telephone communication, or any other usual mean with a 48 hours notice before the meeting.

The board of directors may be held by means of telephone conference or videoconference only in case the chairman has been able to identify the directors present or represented.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board's meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by majority of the participants of the meeting.

Art. 9. All the directors having assisted at the debates shall sign the minutes of the meetings of the board of directors. Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest and within the company's object as defined hereunder. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may not invest more than the forty percent (40%) of the total assets of the company as estimated at the date of the relevant investment in a single real estate investment. The board of directors may not invest more than seventy five percent (75%) of its total assets in only one branch as referred to in Section 4 hereabove. These limits may however be derogated during the first two years of activity of the company or before the overshooting of 100 millions euros of fund-raising.

For the purpose of this paragraph and Section 11 hereafter, the terms «assets» shall refer to the share capital plus the proceeds resulting from any bond issuance.

The company shall have a maximum indebtedness threshold on the related real estate's companies of sixty six percent (66%) of the value of the underlying real estate assets.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

The general meeting that appoints the directors shall elect the managing director.

The managing director will have an individual signing power of a value of five percent (5%) of the total assets of the company at the date of signature. Any decisions of the managing director within these restrictions must be ratified as soon as possible either by the board or by the meeting of the shareholders. After each ratification by the board or the general meeting the managing director recovers the full extend of said limit.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the signatures of individuals delegated by the board acting within the limits of their powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who may be dismissed at any time by the general meeting.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 15th in the month of September of every year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on June 1st and ends on 31st May of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. The Board of directors will draw a quarterly and semi-annual report that is not audited.

Art. 20. The company shall implement an accumulation policy that is of reinvestment of the net profit realised, after paying interests and any charges.

At least five percent (5%) of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining net profit for the financial year has to be allocated to the reserves until such reserves will amount to fifty percent (50%) of the total amount subscribed by the shareholders.

Finally, the remaining part of the net profit is at disposal of the meeting of the shareholders.

The board of directors in compliance with the legal requirements may pay advances on dividends.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 22. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on May 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held on 15th September 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The thirty one (31) shares have been subscribed to as follows:

1.- LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., prenamed, twenty-nine shares	29
2.- Mr Carlo Camperio Ciani, prenamed, one share	1
3.- Mr Gianluigi Sagramoso, prenamed, one share	1
Total: thirty one shares	<u>31</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euros (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five (5).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2008:

The meeting nominates the following directors:

1. Sagramoso Gianluigi, Director, born in Milan, the 5th November 1958 and residing in Via Nocc 3, CH-6925 Gentilino.
2. Coggiola Guido, Managing Director, born in Milan, the 7 March 1956, residing in via Freto 5, Mombercelli (Asti), Cf cggcr56c07f205o.
3. Cimatti Massimo, Director, born in Milan, the 18 April 1961 and residing in Peschiera Borromeo Via Ottava Strada 112, Cf cmtmsm61d18f205d.
4. Camperio Ciano Carlo, Director, born in Florence, the 12 June 1959 residing in Lugano, Riva Paradiso CH-6925.
5. Franchi Antonio, Director, born in Bologna on 12 September 1960, residing in Arzachena (Sassari) Italy, Cala di Volpe, Cf frnntn60p12a944s.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2008: KPMG AUDIT, société civile, with registered office in Luxembourg.

Third resolution

The address of the company is located at 4, Bld Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4 Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 44.870, dûment représentée par Mr Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2003,

2.- Mr Carlo Camperio Ciani, manager de la société de droit suisse LEMANIK S.A., demeurant à Lugano, Suisse, Via Cantonale, 19, dûment représenté par Mr Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2003,

3.- Mr Gianluigi Sagramoso, manager de la société de droit suisse LEMANIK S.A., demeurant à Lugano, Suisse, Via Cantonale, 19, dûment représenté par Mr Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2003,

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTEMIDE REAL ESTATE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun applicable en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi en vertu d'un contrat conclu avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune dudit siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée de dix (10) ans.

Art. 4. La société a pour objet d'entreprendre toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, en Europe, dans toute entreprise ayant pour objet principal ou prévalant la possession de biens immobiliers ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra également acquérir des participations majoritaires dans toute entreprise et/ou société ayant pour objet la détention/la possession de biens immobiliers et dont toutes les activités ne s'y rapportant pas sont en vente ou en cours de liquidation à court terme; les activités immobilières étant maintenues.

Les opérations de la société seront à court et à moyen terme. Ainsi toute acquisition de biens immobiliers doit être réalisée en vue de leur revente endéans les cinq (5) ans et, notamment dans un délai allant de deux (2) à trois (3) ans.

La société pourra acquérir tout démembrement du droit propriété et des instruments financiers se rattachant directement à des biens immobiliers tels que, notamment, des crédits hypothécaires et des obligations garanties.

En vue de réaliser son objet social, la société pourra accomplir et poser tous les actes nécessaires tels que notamment l'émission de garanties, la participation à des ventes aux enchères ou tout autre instrument propre au secteur immobilier.

La société pourra acquérir, de manière indirecte, des biens immobiliers par l'intermédiaire de deux succursales telles que définies ci-après:

- une première succursale spécialisée dans l'agri-tourisme et l'hôtellerie industrielle/institutionnelle et touristique («la Première Succursale»); et

- une seconde succursale spécialisée dans les immeubles résidentiels, commerciaux, logistiques, prestations de services, parking («la Seconde Succursale»).

Les biens immobiliers de la société pourront être évalués également en séparant l'activité de promotion immobilière, requalification, changement de destination toujours en vue de leur revente dans les délais tels que sus mentionnés.

La société pourra investir, maximum cinq pourcent (5%) de la totalité de ses moyens/actifs/liquidités tels que recueillis/existant au moment de l'investissement considéré, dans des fonds d'investissement immobiliers ou dans des sociétés immobilières sous réserve qu'un tel investissement soit assorti d'un droit de co-investissement et/ou d'un droit de préemption lors de la vente ultérieure des biens immobiliers sous jacents/appartenant à de tels fonds ou sociétés.

La société pourra investir ses liquidités disponibles exclusivement dans des instruments financiers simples.

De manière générale, la société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent, directement ou indirectement, à son objet ou qui en favorisent son développement ou sa promotion.

En outre, la société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une «Société de Participations Financières».

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et/ou émettre des obligations et/ou tout autre type de dettes.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le montant du capital social souscrit dans les limites du capital endéans les cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts.

Administration - Administrateur-Délégué - Pouvoirs

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de cinq (5) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par ladite assemblée à tout moment.

Les administrateurs resteront en fonction aussi longtemps que leur mandat ne devient pas vacant.

En cas de vacance d'une place d'administrateur du fait soit de sa démission soit de son décès soit de son renvoi par l'assemblée des actionnaires, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les plus brefs délais. Chaque membre du conseil d'administration peut déléguer sa présence aux réunions du conseil d'administration exclusivement à un autre membre du conseil d'administration.

Les membres du conseil seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes représentant l'entiereté du capital social émis lors de la première assemblée générale des actionnaires telle qu'initialement convoquée, et en cas de défaut de majorité par une majorité des actionnaires présents à la seconde assemblée des actionnaires telle que convoquée une seconde fois.

L'assemblée générale des actionnaires peut seulement renvoyer un administrateur à la majorité simple des votes représentant l'entiereté du capital social émis lors de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, la présidence sera attribuée à l'un des administrateurs présents à la réunion dudit conseil tel que désigné à cet effet par ledit conseil.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de l'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins trois (3) de ses membres sont présents ou représentés sous réserve que l'administrateur-délégué soit présent ou représenté/parmi eux ou que si tous les administrateurs sont présents ou représentés; le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration est valablement convoqué par tous moyens tels que, notamment, par courrier, fax, e-mail, téléphone et tout autre moyen habituel sous réserve d'une notification préalable faite dans les quarante huit (48) heures précédant la réunion.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférence téléphonique ou de vidéo conférence sous réserve que le président du conseil soit en mesure d'identifier les administrateurs présents ou représentés y participants.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax sous réserve de confirmation par courrier.

Toute décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux dites séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social et dans l'intérêt de la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément, par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts, à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne pourra pas investir plus de quarante pourcent (40%) de la totalité des actifs de la société tel qu'évalué à la date de l'investissement concerné dans un seul et même investissement immobilier. En outre, le

conseil d'administration ne pourra pas investir plus de soixante quinze pour cent (75%) de la totalité des actifs de la société tel qu'évalué à la date de l'investissement concerné dans une seule et même filiale telle définie ci-avant. Toutefois, il pourra être dérogé à ces limites soit pendant les deux premières années d'activité de la société soit avant tout apport de fonds/capitaux d'un montant de cent millions d'Euros (100.000.000,- EUR). Pour les besoins de ce paragraphe, le terme «actifs de la société» désigne le montant du capital social additionné aux montants résultant des obligations émises par la société.

Le montant maximum d'endettement en ce qui concerne les sociétés immobilières liées ne pourra en aucun cas être supérieur à soixante six pourcent (66%) à la valeur des actifs immobiliers sous jacents.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Simultanément à la nomination des membres du conseil, l'assemblée générale des actionnaires nommera l'administrateur délégué.

L'administrateur-délégué pourra signer seul tout engagement à hauteur d'un montant maximum équivalent à cinq pourcent (5%) de la totalité des actifs de la société tels qu'évalués à la date de signature. Toutes les décisions de l'administrateur-délégué telles que prises par ce dernier dans les limites telles que définies ci-avant devront être ratifiées dans les plus brefs délais soit le conseil d'administration soit par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle des délégués du conseil dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés à cet effet.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et pouvant être renvoyés à tout moment par l'assemblée générale.

La durée du mandat de(s) commissaire(s) est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant pas dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour poser et ratifier tous les actes concernant la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de septembre de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Ladite assemblée doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant vingt pourcent (20%) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire unique.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ledit conseil remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, au(x) commissaire(s).

Art. 19. Le conseil d'administration établit tous les trois (3) mois et tous les six (6) mois un rapport qui ne sera pas soumis au(x) commissaire(s).

Art. 20. La société entend suivre/pratiquer une politique d'accumulation impliquant le réinvestissement des bénéfices nets réalisés déductions faites des intérêts et des charges à payer/dus.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde de l'exercice sera mis en réserve jusqu'à ce que lesdites réserves atteignent cinquante pour cent (50%) du montant total souscrit par les actionnaires.

Le solde, une fois les diverses affectations faites conformément aux paragraphes précédents, est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous réserve des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mai 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en le 15 septembre 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trente et une (31) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., prédésignée, vingt-neuf actions	29
2.- Mr Carlo Camperio Ciani, prédésigné, une action	1
3.- Mr Gianluigi Sagramoso, prédésigné, une action	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5):

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008:

1. Sagramoso Gianluigi, Director, born in Milan, le 5 novembre 1958 and residing in Via Nocc 3, CH-6925 Gentilino.
2. Coggiola Guido, Managing Director, born in Milan, le 7 mars 1956, residing in via Freto 5, Mombercelli (Asti), Cf cgggr56c07f205o.
3. Cimatti Massimo, Director, born in Milan, le 18 avril 1961 and residing in Peschiera Borromeo Via Ottava Strada 112, Cf cmtmsm61d18f205d.
4. Camperio Ciano Carlo, Director, born in Florence, le 12 juin 1959 residing in Lugano, Riva Paradiso CH-6925.
5. Franchi Antonio, Director, born in Bologna le 12 septembre 1960, residing in Arzachena (Sassari) Italy, Cala di Volpe, Cf frnntn60p12a944s.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire est fixé à un. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008:

KPMG AUDIT ayant son siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2249 Luxembourg, Boulevard Royal n° 4.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Ossola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 14, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004557.3/211/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

GEPP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.121.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, public notary, residing at Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered to the registre du commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 60.935,

hereby represented by Mr Hervé Counson, employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy under private seal given on December 8, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that the société anonyme GEPP LUXEMBOURG S.A., established and with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 78.677, has been constituted by a deed of division received by the undersigned notary, on April 14, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 534 dated May 16, 2003.

- that the capital of the company GEPP LUXEMBOURG S.A. is established at EUR 69,417,000,- (sixty-nine million four hundred and seventeen thousand euro) divided into 3,446,644 (three million four hundred forty-six thousand six hundred forty-four) shares without par value, entirely paid up.

- that it derives from the share register of the Company that the appearing party is the holder of all the shares of the Company GEPP LUXEMBOURG S.A.;

- that the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company which has discontinued all activities;

- that the appearing party, by its mandatary, herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

- that the appearing party, by its mandatary, declares that it has settled each and all liabilities of the Company;

- that it is witnessed that the appearing party, is vested with all the assets of the Company and that the appearing party, shall guarantee the payment of all liabilities of the Company even if unknown at present;

- that the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;

- that full and entire discharge is granted to the incumbent Directors and to the Statutory Auditor for the performance of their respective assignments;

- that the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Then the proxy holder, acting in his capacity as here above stated, has cancelled the share register of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

At the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in a language known by the proxyholder, known to the undersigned notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.935,

ici représenté par Monsieur Hervé Counson, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 décembre 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme GEPP LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.677, a été constituée suivant un acte de scission reçu par le notaire soussigné, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 534 du 16 mai 2003;

- que le capital de la société anonyme GEPP LUXEMBOURG S.A. est fixé à EUR 69.417.000,- (soixante-neuf millions quatre cent dix-sept mille euros) représenté par 3.446.344 (trois millions quatre cent quarante-six mille trois cent quarante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- qu'il résulte du registre des actionnaires de la société que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la société anonyme GEPP LUXEMBOURG S.A.;

- que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société qui a cessé toutes activités;

- que la comparante, par son mandataire, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- que la comparante, par son mandataire, déclare qu'elle a réglé tout le passif de la Société;

- qu'il est reconnu que la comparante est investie de tous les actifs de la Société et qu'elle devra garantir le paiement de tous les passifs de la Société même ceux inconnus à l'heure actuelle;

- que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement terminée et liquidée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ensuite le mandataire, agissant ès-dite qualité, a annulé le registre des actions de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Counson, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, 16 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2004.

T. Metzler.

(002258.3/222/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SONODICO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 83.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004634.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SONODICO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 83.428.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004648.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ABICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.916.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ABICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2003 que: Monsieur Gianguido Caligaris, Administrateur-délégué, Monsieur Edmond Ries, Monsieur Reno Maurizio Tonelli, sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour extrait conforme

ABICI S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004570.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

BCG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.337.

In the year two thousand three, on the twenty-second day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of BCG HOLDING, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed enacted on February 25, 2002, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 86.337, published in Mémorial C number 884, page 42387, on June 11, 2002 and whose Articles of Incorporation have been modified the last time by deed enacted on December 16, 2002, published in Mémorial C number 145, page 6943, on February 12, 2003.

The meeting is presided by Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 535,520 (five hundred and thirty-five thousand five hundred and twenty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 7,900,000.- (seven million nine hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 26,776,000.- (twenty-six million seven hundred and seventy-six thousand euro) to EUR 34,676,000.- (thirty-four million six hundred and seventy-six thousand euro) by the issue of 158,000 (one hundred and fifty-eight thousand) new shares with a par value of EUR 50.- (fifty euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 7,900,000.- (seven million nine hundred thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 26,776,000.- (twenty-six million seven hundred and seventy-six thousand euro) to EUR 34,676,000.- (thirty-four million six hundred and seventy-six thousand euro) by the issue of 158,000 (one hundred and fifty-eight thousand) new shares with a par value of EUR 50.- (fifty euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole partner THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, to the subscription of the 158,000 (one hundred and fifty-eight thousand) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, prenamed, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 158,000 (one hundred and fifty-eight thousand) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 7,900,000.- (seven million nine hundred thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 34,676,000.- (thirty-four million six hundred and seventy-six thousand euro) represented by 693,520 (six hundred and ninety-three thousand five hundred and twenty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eighty-three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée BCG HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 86.337, constituée suivant acte reçu le 25 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 884, page 42387 du 11 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 145, page 6943 du 12 février 2003.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 535.520 (cinq cent trente-cinq mille cinq cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.900.000,- (sept millions neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 26.776.000,- (vingt-six millions sept cent soixante-seize mille euros) à EUR 34.676.000,- (trente-quatre millions six cent soixante-seize mille euros) par l'émission de 158.000 (cent cinquante-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 7.900.000,- (sept millions neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 26.776.000,- (vingt-six millions sept cent soixante-seize mille euros) à EUR 34.676.000,- (trente-quatre millions six cent soixante-seize mille euros) par l'émission de 158.000 (cent cinquante-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE prénommée, à la souscription des 158.000 (cent cinquante-huit mille) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite THE BOSTON CONSULTING GROUP & CIE, prénommée, représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 158.000 (cent cinquante-huit mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 7.900.000,- (sept millions neuf cent mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 34.676.000,- (trente-quatre millions six cent soixante-seize mille euros) divisé en 693.520 (six cent nonante-trois mille cinq cent vingt) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 77, case 3.- Reçu 79.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004595.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

COMPAGNIE DE FLORIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.277.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 janvier 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004572.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2004.

LAGASH PARTICIPATIONS S.A.

A. De Bernardi / B. Cafiero

Administrateur / Administrateur

(004601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

TRANSMISSION FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R. C. Luxembourg B 76.117.

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSMISSION FINANCE HOLDING S.A. avec siège social à L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé, inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 76.117,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 34252;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, clerc de notaire, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sam Schintgen, clerc de notaire, demeurant à Berchem.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à Sandweiler.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé, à L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2.- des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé à L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Niederanven.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'assemblée générale à environ EUR 620,-

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz. S. Schintgen. R. Weirig. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2003, vol. 881, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 31 décembre 2003.

C. Doerner.

(004611.3/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE LES MUGUETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 27.996.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le 19 décembre à 14.00 heures, les associés de la société à responsabilité limitée en liquidation SOCIETE IMMOBILIERE LES MUGUETS, S.à r.l., avec siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 avril 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 188 du 12 juillet 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 9 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 227 du 29 mai 1992, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 27.996, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et/ou par les mandataires des associés représentés. Les membres de l'assemblée déclarent se référer à ladite liste de présence, qui a été signée ne varietur par les membres du bureau.

Lesdits comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le rapport du commissaire à la liquidation, LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C. S. Luxembourg B 25.997.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Pasquale Corcelli, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Armand Distave, demeurant à Luxembourg, de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'Assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation, LUX-AUDIT S.A., pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée en liquidation SOCIETE IMMOBILIERE LES MUGUETS, S.à r.l. a cessé d'exister à compter du 19 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social, 2, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07443. – Reçu 16 euros.

Le Receveur.

(004582.3/503/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN DVD, S.à r.l.).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.098.

In the year two thousand and three, on the seventeenth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Myriam Hoffmann, employee, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, with registered office at 101 Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ (United Kingdom), by virtue of a proxy given on December 16, 2003, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state:

1) That BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, is the sole participant of EUROPEAN DVD, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R. C. S. Luxembourg B 79.098, incorporated by deed of Me Alex Weber, notary residing in Bascharage, on November 23, 2000, published in the Mémorial C, number 441 of June 14, 2001.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred euro (100.- EUR) each.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to change the name of the Company, which will be renamed into BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., and subsequently to amend article 2 of the articles of incorporation which will read as follows:

Art. 2. The denomination of the Company is BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

The sole participant decides to increase share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) by the issuance of one hundred and twenty-five (125) new parts having a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, together with a total issue premium of four hundred and twelve thousand five hundred euro (412,500.- EUR)

Subscription and Payment

With the approval of BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, the one hundred and twenty-five (125) new parts have been subscribed by EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, represented by Mrs Myriam Hoffmann, prenamed, by virtue of a proxy given on December 16, 2003, which proxy shall stay affixed to the present deed.

All the new parts have been entirely paid in cash, so that the amounts of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) in capital and of four hundred and twelve thousand five hundred euro (412,500.- EUR) as issue premium, totalising four hundred and twenty-five thousand euro (425,000.- EUR) are from now on at the free and entire disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Third resolution

The sole participant decides, in order to reflect the above resolutions, to amend article 7 of the articles of incorporation which will read as follows:

Art. 7. The capital of the company is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) divided into two hundred and fifty (250) parts of one hundred euro (100.- EUR) each.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at 6,150.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Myriam Hoffmann, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social à 101 Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ (Royaume-Uni), en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 décembre 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN DVD, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.098, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 441 du 14 juin 2001.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société est BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR).

Souscription et libération

Avec l'accord de BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, les cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles ont été souscrites par EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, représentée par Madame Myriam Hoffmann, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 décembre 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que les montants de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) en capital et de quatre cent douze mille cinq cents euros (412.500,- EUR) en prime d'émission, totalisant quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR) sont dès à présent à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide, pour refléter les résolutions qui précèdent, de modifier l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 6.150,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hoffmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 58, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

P. Frieders.

(004777.3/212/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN DVD, S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 79.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

P. Frieders.

(004778.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

RESTAURANT-PIZZERIA LE BARONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour RESTAURANT-PIZZERIA LE BARONE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(004575.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

MICROALGAE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.330.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2004.

MICROALGAE S.A.

A. Schaus

Liquidateur

(004599.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LOCENT, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 50.000,- EUR.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.640.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1217 du 22 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LOCENT, Société à responsabilité limitée

Signature

(004618.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

AVENUE DE LA LIBERTE 61 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FREY-INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(004717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

E.L.E.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 89.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004632.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ENOLA ET CIE, Société en commandite simple.

Capital social: 250.000,- EUR.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.551.

Société en commandite simple constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 936 du 19 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ENOLA ET CIE, Société en commandite simple

Signature

(004622.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

TEDYY S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 42, rue de Wormeldange.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM002597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(004688.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

GERD BAUER TRAINING MANAGEMENTALITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 46, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.103.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004661.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

GROUPE IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS (G.I.L.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 68.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004665.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

PARTS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.712.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature

Mandataire

(004719.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

PROLUGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 90.772.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

(004721.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LOCASERV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 47.939.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(004663.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ENOLA MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 25.000,- EUR.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.402.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 895 du 12 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

ENOLA MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée

Signature

(004621.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

I.C.C.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R. C. Luxembourg B 76.298.

—
L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois TRANSMISSION FINANCE HOLDING S.A. avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée I.C.C.A., S.à r.l. avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé,

inscrite au registre des firmes sous la section B 76.298,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 35511.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la prédite société décide de transférer le siège social de la société de L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé à L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

Deuxième et dernière résolution

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de EUR 620,-.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de nous, notaire, par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Weirig, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2003, vol. 881, fol. 84, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 31 décembre 2003.

C. Doerner.

(004610.3/209/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(004604.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(004608.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 56.082.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 août 1996, acte publié au Mémorial C n° 583 du 12 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(004706.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

FIDUCIAIRE PREMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 46.909.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004348.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**PEAK PERFORMANCE PRODUCTS S.A., Société Anonyme,
(anc. A&A CHEMICALS S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 7A, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 69.979.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004342.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

OSTER HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 76.680.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004344.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

TOITURES MILLER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 124A, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.966.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 janvier 2004.

TOITURES MILLER FRERES, S.à r.l.

Signature

(004709.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

GAGNEROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 840.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.254.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique le 19 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mme Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004530.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

**GUARDIAN EASTERN EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GUARDIAN UNITED KINGDOM INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 81.944.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

E. Schlessler.

(004714.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.339.

In the year two thousand three, on the fifth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, a «société anonyme d'investissement» having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on March 7, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 30, 1991, number 200.

The articles of incorporation were amended by a notarial deed on March 15, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 22, 1999, number 282.

The Meeting was presided by Ms Pilar Verde, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Letellier, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Ms Alexandra-Maria Beining, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.

2. To appoint BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Loris Di Vora and Mr Peter Rommelfangen, as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the extraordinary general meeting convened for 4th November 2003 could not validly deliberate for lack of quorum and that the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda published in:

- the Mémorial, the Luxemburger Wort and Le Journal on November 5, 2003 and November 20, 2003,

- «Il Sole - 24 Ore» and The Times on November 5, 2003.

IV. That the first resolution on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by Shareholders holding at least 2/3 of the Shares represented at the meeting. The second resolution will be passed if approved by a simple majority.

V. It appears from the attendance list that, out of five hundred twenty-five thousand four hundred seventy-four (525,474) shares in issue, two thousand nine hundred and ninety-one (2,991) shares are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to proceed with the liquidation of the Company.

Second resolution

The meeting resolves to appoint BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, represented by Mr Loris Di Vora and Mr Peter Rommelfangen as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the Law. The Liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of Shareholders. The Liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, une société anonyme d'investissement avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 avril 1991, numéro 200.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 avril 1999, numéro 282.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Pilar Verde, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Alexandra-Maria Beining, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Loris Di Vora et Monsieur Peter Rommelfangen, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunérations.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 4 novembre 2003 n'a pas pu valablement délibérer pour défaut de quorum et que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour dans:

- le Luxemburger Wort, le Journal, le Mémorial du 5 novembre 2003 et du 20 novembre 2003;
- le «Il Sole - 24 Ore» et le Times du 5 novembre 2003.

IV. Que la première résolution portée à l'ordre du jour de cette assemblée ne peut être valablement adoptée que si adoptée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'assemblée. La deuxième résolution sera adoptée par une majorité simple.

V. Il résulte de la liste de présence que des cinq cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatorze (525.474) actions en circulation, deux mille neuf cent quatre-vingt-onze (2.991) actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, représentée par Monsieur Loris Di Vora et Monsieur Peter Rommelfangen comme liquidateur avec les pouvoirs tels que prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Le liquidateur est autorisé à procéder aux actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer certaines fonctions déterminées aux conditions et pour la durée qu'il déterminera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Verde, V. Letellier, A.M. Beining, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, 12 décembre 2003, vol. 881, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(004392.3/239/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

KIRCHBERG BURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.574.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature

Mandataire

(004724.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

LABORATOIRE DENTAIRE POHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.
R. C. Luxembourg B 29.124.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 8 du 11 janvier 1989, modifié par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 8 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 140 du 4 mars 1999, modifié par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 726 du 5 octobre 2000, capital converti en euro suivant avis publié au Mémorial C n° 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE POHL, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(004736.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

CCD - CORPORATE CONTACTS AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.765.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(004739.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

KREDIETBANK INFORMATIQUE GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg C 2.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signatures

(004389.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.
